

**FEVRIER 2001**

**LA PARTICIPATION DU PUBLIC  
DANS LES PROCESSUS DE DECISION  
LIES A L'EAU**

**A. DUBOSC - AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE**

## **LA PARTICIPATION DU PUBLIC DANS LES PROCESSUS DE DECISION LIES A L'EAU**

*"C'est un paradoxe absolu que ce mot d'ordre (de participation), cet impératif international, cette incontournable incantation ne puisse faire l'objet d'aucune conceptualisation unanimement reconnue. Tout le monde voit ce qu'il faut entendre ainsi mais nul n'est en mesure de présenter des exemples ayant valeur universelle de ce mode d'agir. A moins que ce soit un mode d'être."*

Rapport "pour une coopération au développement durable", juin 1997  
J.P. FUCHS, député français du Haut-Rhin

<b>1. INTRODUCTION</b>	<i>p 3</i>
<b>2. QUATRE DEGRES DE PARTICIPATION</b>	
<b>2.1. L'information</b>	<i>p 6</i>
<b>2.1.1. L'attention apportée par les autorités à la parole des habitants</b>	<i>p 6</i>
<b>2.1.2. L'information émise par les autorités</b>	<i>p 7</i>
<b>2.2. La consultation</b>	<i>p 9</i>
<b>2.3. La concertation</b>	<i>p 10</i>
<b>2.4. La participation proprement dite</b>	<i>p 11</i>
<b>3. LES COMPORTEMENTS POUR DEVELOPPER LA PARTICIPATION</b>	
<b>3.1. Favoriser la rencontre entre l'offre et la demande de participation</b>	<i>p 13</i>
<b>3.2. Construire une pédagogie de la participation</b>	<i>p 13</i>
<b>4. LE PROBLEME DE LA REPRESENTATIVITE DES ASSOCIATIONS</b>	
<b>4.1. Favoriser la multiplication des associations</b>	<i>p 15</i>
<b>4.2. Une réponse au problème de représentativité : le tirage au sort</b>	<i>p 16</i>
<b>5. BREF DESCRIPTIF DE QUELQUES PRATIQUES FAVORISANT LA PARTICIPATION DU PUBLIC AUX PRISES DE DECISION</b>	
<b>5.1. Les débats publics et conférences citoyennes de consensus</b>	<i>p 18</i>
<b>5.2. La consultation populaire</b>	<i>p 18</i>
<b>5.3. La charte de la concertation</b>	<i>p 19</i>
<b>5.4. Les instances de quartier</b>	<i>p 19</i>
<b>6. CONCLUSION CRITIQUE</b>	<i>p 21</i>
<b>BIBLIOGRAPHIE/REVUES/COLLOQUES/SITES INTERNET/FORUMS INTERNET</b>	<i>p 22</i>

# LA PARTICIPATION DU PUBLIC DANS LES PROCESSUS DE DECISION LIES A L'EAU

## 1. INTRODUCTION

Le principe d'une participation accrue de la population à la gestion de l'eau paraît s'imposer de plus en plus, car :

- face à un certain désengagement progressif des Etats centralisés, les collectivités doivent de plus en plus assurer non seulement les fonctions d'orientation et de contrôle de la propriété et des services d'eau, mais aussi leur gestion directe. Au centre du débat se situe donc la question majeure du rôle de l'Etat central et de l'Etat déconcentré, par rapport aux politiques locales. L'Etat, lointain et flou, impulse. Et c'est désormais à ses partenaires locaux d'assurer la mise en oeuvre. Ces derniers doivent donc se réappropriier des connaissances, des savoir-faire, des métiers, des technologies, des capacités d'évaluation des choix ; ce qui requiert une forte mobilisation des citoyens.
- en matière de gestion de l'eau, il existe des problèmes d'échelles différentes, mondiale, régionale, nationale et locale, et à chacun de ces problèmes correspond une réponse adéquate qui ne peut s'exercer qu'à l'échelle où il se pose. Ainsi, les échelons supérieurs ne sont associés que de très loin à la mise en oeuvre concrète de ce qui relève de la volonté locale, du quotidien de chacun, dans sa maison, dans son quartier, dans son agglomération. En dehors des grandes préoccupations qui débordent souvent le cadre national, les problèmes en matière d'eau appellent généralement des réponses locales, brèves ou de longue durée ; chaque espace de vie invente alors sa méthode pour aborder les problèmes selon ses moyens, ses priorités, son organisation institutionnelle et culturelle. La gestion de l'eau, qui s'enracine alors dans les perspectives propres des utilisateurs, ne peut être fondée exclusivement sur des spécifications techniques, l'analyse économique, l'exégèse légale ou la décision unilatérale.

D'ailleurs, rappelons que l'article 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement de juin 1992 met clairement en avant ce principe d'une participation accrue des populations : *"la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. (...)"*

Ainsi, même si la gestion de l'eau, comme bien d'autres dossiers, suit des logiques de complexification, de fragmentation et de superposition des territoires et n'apparaît de prime abord guère favorable à une participation des habitants, l'eau est l'affaire de tous. L'esprit civique, l'information, la consultation, la participation sont donc des compléments de l'action publique. Non seulement parce que l'Etat n'est plus toujours en mesure de se substituer aux usagers pour préserver le patrimoine collectif, mais aussi parce que l'eau, comme l'environnement de façon plus large, est l'un des éléments du lien social.

La participation des citoyens ordinaires à la gestion de l'eau ne peut se faire sans un minimum de délégations de pouvoirs. Comment imaginer en effet qu'une proportion significative d'habitants s'engage dans et pour des dispositifs qui ne leur donnent en fait que des miettes de responsabilité ?

Au Burkina Faso, modèle du genre en matière de décentralisation, les groupements paysans associés de près à la gestion de leur terroir, ont entrepris de multiples aménagements spontanés : mise en place de brise-vent, travaux anti-érosifs, digues de protection, aménagement des bas-fonds, utilisation de fumure, etc. Pourtant, le dernier plan national de lutte contre la désertification semble n'avoir été rédigé que par des experts. Ce programme a donné lieu à force meetings, qualifiés de "concertation avec la population". Mais que faut-il entendre alors par participation? Les techniciens se plaignent de la lenteur pour obtenir l'accord des villageois. Ce qu'ils veulent, c'est informer les populations plus que les laisser choisir. Ils ne semblent pas envisager ce que pourrait avoir de dommageable un non-accord effectif de la base.

De même. Peut-on parler de participation des populations dans les Etats occidentaux? Sauf le vote démocratique, à quelle participation décisive à la vie publique le citoyen européen peut-il prétendre ?

---

Accepter que les populations deviennent constamment actives n'est pas chose aisée pour les décideurs traditionnels ; qu'elles cherchent à s'informer, à comprendre, à donner leurs avis, à s'affirmer en qualité d'experts, qu'elles entrent dans des mécanismes de co-instruction, évaluent et contrôlent les choix effectués par les autorités, apparaît comme une véritable révolution.

Cette évolution du "paysage participatif" suppose que les autorités ordinairement en charge des dossiers (élus, financeurs, techniciens, administrations, experts) possèdent des compétence en matière de négociation et de management, et qu'ils suivent une logique de résultats et de réseaux plutôt que de territoires et de prérogatives.

---

Les différentes procédures exposées dans ce document concernent majoritairement, non pas le milieu associatif en tant que tel, mais bien plutôt le citoyen tout d'abord considéré individuellement dans son environnement privé et local et qui à terme, le cas échéant, pourra s'engager soit individuellement, soit dans le cadre d'une structure.

Ce panorama, qui n'a nulle prétention à l'exhaustivité, est le produit :

- d'une veille internationale, de 1996 à 1999, sur l'évolution du milieu associatif en matière de développement - Agence de l'Eau Seine-Normandie, France ;
- de la préparation d'une thèse d'anthropologie sociale - Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, France ;
- de l'analyse des résultats de l'enquête menée, de décembre 1998 à avril 1999, sur "la Charte Sociale de l'Eau" - Académie de l'Eau, France.

Par ailleurs, doit être cité l'excellent ouvrage collectif dirigé par Loïc BLONDIAUX, Gérard MARCOU et François RANGEON - La démocratie locale. Représentation, participation et espace public, CURAPP/CRAPS, PUF, 1999 - qui a beaucoup inspiré la structure du présent document.

## 2. QUATRE DEGRES DE PARTICIPATION

Avant tout, la participation pose surtout la question du pouvoir, dans la mesure où les décideurs acceptent de partager au moins une partie du pouvoir avec la population.

Dans tous les cas, ce pouvoir des populations résulte soit d'une conquête, suite à un rapport de force construit (les populations ayant obtenu d'être reconnues et acceptées comme interlocutrices de l'autorité), soit d'une réponse à une proposition octroyée par l'autorité (les populations entrant dans les structures, les procédures, les processus conçus par l'autorité pour dialoguer avec eux).

Il peut s'agir du pouvoir d'émettre et de diffuser de l'information, à côté de celle émise et diffusée par les autorités ordinairement en charge des dossiers (élus, financeurs, techniciens, administrations, experts).

Il peut s'agir du pouvoir de donner son avis, avant que l'autorité ne tranche, soit par saisine de l'autorité, soit par un droit reconnu d'auto-saisine.

Il peut s'agir du pouvoir de concertation qui assure le partage de l'instruction d'un dossier entre l'autorité et des populations, considérées elles aussi comme expertes à leur manière (expertise d'usage).

Il peut s'agir enfin du pouvoir de prendre une décision, à la place de l'autorité ou conjointement avec elle, la forme la plus élaborée de la participation étant alors une sorte de "codécision".

### 2.1. L'INFORMATION

A la base, **l'information constitue un premier degré, considérée comme une "pédagogie de la participation"**. Il s'agit aussi bien de l'information ascendante (des personnes vers l'autorité) que de l'information descendante (des autorités vers les personnes).

#### 2.1.1. L'attention apportée par les autorités à la parole des habitants

L'organisation des services techniques publics locaux pour apporter une réponse rapide et adaptée, la modernisation des rapports administration/administrés montrent déjà aux citoyens qu'ils peuvent influencer le pouvoir.

Ainsi, on assiste actuellement à une certaine évolution, au Nord et dans une moindre mesure au Sud, de la notion d'usager vers celle de consommateur.

Globalement, la faiblesse du projet collectif politique (avec des "usagers citoyens") est comblé par des critères marchands (au service d'"usagers consommateurs").

#### **Exemple 1 - En France, résultat de plusieurs enquêtes menées par des associations de consommateurs**

Ce qui fonde désormais la qualité d'un Service Public pour l'utilisateur français, c'est :

- l'accueil, les qualités humaines ;
- le langage utilisé : pédagogie/traduction des textes administratifs, l'écoute active ;

- le service rendu en considérant désormais que l'utilisateur est un usager expert avec qui (et non plus à qui) l'on va essayer de définir quelle est la meilleure solution à apporter à son attente ; la relation est basée sur la responsabilisation et non plus sur la menace ;
- l'accessibilité, à l'endroit et au moment voulus ;
- une simplification des procédures ;
- des délais réduits de rendez-vous et de réponse (les usagers sont prêts à attendre s'ils sont assurés d'avoir une réponse) ;
- une information sur le service et sur les droits et devoirs de chacun."

### **Exemple 2 - en Afrique, en Amérique du Sud et en Asie**

A l'issue de leur formation, des techniciens s'engagent par écrit (sorte de « serment d'Hippocrate » version eau) à se mettre avant tout au service de la population (signataires originaires de Bolivie, du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, du Cambodge, de Côte d'Ivoire, du Mali, du Pérou, du Rwanda, du Sénégal, du Togo et du Vietnam).

Le pari qui s'impose aux pouvoirs publics est donc de passer d'une logique d'offres à une logique de satisfaction de demandes extrêmement hétérogènes ; il s'agit, par exemple, de simplifier les procédures et d'accentuer la personnalisation de l'utilisateur (prise en compte de sa situation professionnelle et personnelle).

#### **2.1.2. L'information émise par les autorités**

Ce type d'information est aussi très importante, dans cette pédagogie de la participation, pour provoquer le jugement et l'engagement du citoyen.

L'autojustification, l'autosatisfaction, la personnalisation excessive du pouvoir, le langage technique inaccessible au commun des mortels sont généralement contre-productives en matière d'appel à participation des populations.

#### **Exemples de relais d'information**

Les vecteurs de cette information-écoute-restitution mutuelle ne sont pas forcément les autorités elles-mêmes.

C'est tout d'abord à l'école, grâce à l'appui des enseignants, que cette sensibilisation est prioritaire - le Burkina Faso et Madagascar sont des exemples.

C'est le domaine des ONG en Jordanie, au Zimbabwe et au Burkina Faso.

Au Cambodge, les pagodes bouddhistes sont écoutées de leurs fidèles.

Au Vietnam, les cadres du parti ont l'habitude de ce genre d'exercice.

Des administrations en charge du secteur de l'eau peuvent aussi être de bons "sensibilisateurs" (Brésil, Cameroun).

Le cas des Territoires Palestiniens est un peu particulier puisque la promiscuité, les dangers d'une hygiène défectueuse dans les camps de réfugiés ont favorisé l'écoute des populations de base.

### **Exemple de mise en oeuvre au Brésil**

Les lois brésiliennes relatives à la protection de l'environnement sont rarement appliquées par les tribunaux. L'idée était donc de communiquer sur la nécessité d'appliquer la législation, en évoquant des cas réels de pollution ou de mauvais usages des ressources en eau.

La mise en place d'un tribunal de l'eau (jury populaire de 410 personnes pour 9 cas) qui juge sur la non application des réglementations et sur la responsabilité des délinquants, grâce à une forte couverture médiatique a permis :

- d'alerter et de sensibiliser l'ensemble de la population,
- de permettre la divulgation de cas réels de pollution,
- de faire pression sur les responsables pour qu'ils adoptent les mesures nécessaires,
- de faire participer aux audiences des personnes institutionnellement exclues.

Dernier point et non des moindres (il fut fréquemment évoqué lors de l'enquête internationale sur la Charte Sociale de l'Eau), **l'information diffusée doit aussi porter sur l'emploi qui est fait des sommes versées par les usagers**, ainsi :

- les sources de financement d'une infrastructure eau doivent être clairement identifiées,
- la budgétisation en matière d'eau doit être explicite et transparente,
- enfin l'efficacité de la dépense publique ne doit plus être un sujet tabou, des évaluations doivent en être régulièrement faites et surtout rendues publiques.

## 2.2. LA CONSULTATION

**La seconde étape vers la participation du public est la consultation**, que celle-ci soit obligatoire (comme les enquêtes publiques en France, par exemple) ou facultative. Le pouvoir recueille un avis dont il tient compte ou pas, mais qui en principe doit éclairer sa décision.

**La consultation ou l'évaluation des réactions et demandes des populations peuvent se faire, par exemple, grâce à :**

- des enquêtes publiques (jugées peu satisfaisantes en leur forme actuelle),
- des enquêtes d'opinion,
- des enquêtes de satisfaction (par exemple, joindre un bulletin réponse à la facture d'eau pour avoir l'avis des usagers. Cette enquête permanente doit être traitée par une instance indépendante (avec possibilité de synthèses locales et nationales) avec restitution aux usagers,
- des études d'impact écologique, sanitaire, sociétale et socio-économique,
- des réunions publiques,
- des référendum locaux consultatifs,
- des conférences de consensus,
- des consultations directes par les nouveaux moyens de communication (internet),
- des inventaires, des monographies de territoire, des campagnes de recueil de données avec l'aide des populations,

### **Exemple 1 dans un quartier de Korhogo, Côte d'Ivoire**

L'évaluation de la demande des populations a été réalisée grâce à :

- des réunions publiques,
- des groupes de travail associant des représentants et notabilités du quartier,
- une enquête de la Société des Eaux Nationale (par l'exploitation de leurs fichiers clientèle et facturations)

### **Exemple 2 à Khol Sa Steng, Chine**

Une enquête sociologique et ethnographique, ainsi que la réalisation de deux films documentaires ont nécessité des entretiens, des assemblées et des débats qui ont permis de comprendre et de cerner au plus près la gravité de la pénurie de l'eau, son contexte économique et sociologique, les attentes de la population et l'ampleur des travaux à effectuer.

Il est bien évidemment nécessaire que les enquêtes et études destinées à évaluer les demandes des populations soient réalisées par des organismes indépendants et reconnus par les populations - et que les résultats soient diffusés le plus largement et le plus régulièrement possible.

Le citoyen, individuellement ou à titre collectif, fait ainsi l'expérience d'une expression informée, sur un dossier précis. **La qualité de la consultation dépend, en grande partie, de la qualité de l'information qui l'entoure avant, pendant et après**, comme le montrent par exemple toutes les études sur les enquêtes publiques ou sur les référendums locaux.

**En outre, la consultation n'est efficace que lorsqu'elle a été entourée de mécanismes importants de communication et d'animation sociale.**

## **2.3. LA CONCERTATION**

**La concertation** constitue le troisième degré juste avant la participation.

Elle implique l'intervention de populations ou de leurs représentants tout au long de la constitution d'un dossier, dans des structures pérennes, sectorielles ou territoriales (commissions mixtes extra-territoriales par exemple), ou des conseils et comités de quartier, ou bien dans des structures ad hoc, plus ponctuelles et plus limitées dans le temps.

A cette occasion, il est reconnu aux populations "un pouvoir d'expertise" pour des questions qui les concernent, au même titre que les professionnels-techniciens, voire les favorise en les dotant de moyens. Les populations sont alors considérées comme des "personnes-ressources". Des opérations de communication, de formation, d'accroissement d'un pouvoir autonome d'expertise peuvent encore améliorer l'intervention des populations.

### **Exemples d'outils de concertation**

- les « agents de concertation » (chef de projet, médiateur, etc) sorte d'animateurs locaux favorisant les relations entre autorités et habitants,
- la mise en place d'un groupe local de travail sur un projet précis, animé par un animateur (quasi professionnel) et avec la participation d'experts extérieurs. Cette dynamique peut faciliter la mise en place ultérieure d'organismes de concertation. Le temps et la prise en compte des traditions et cultures locales sont nécessaires. (Ex. Institut Méditerranéen de l'Eau, France, Maroc).

#### **Exemple de concertation, province de Luang Namtha, Laos**

L'amélioration de la desserte en eau potable fut basée sur une inter activité croissante entre les habitants, l'administration de la santé, et l'ONG encadrant le projet. L'isolement et les conditions difficiles du terrain ont encouragé chaque partenaire à prendre la mesure de ses responsabilités. Le temps consacré à la préparation du projet et à la définition de chaque sous-projet auprès des communautés a permis d'instaurer un rythme de travail adapté aux capacités de mobilisation des partenaires locaux. Chaque sous-projet a engendré une dynamique locale génératrice d'initiative et de solidarité. Un effet de réseau a pris corps, resserrant les liens entre villes et villages, et en légitimant à la fois la position des minorités et le rôle de l'autorité centrale. La mobilisation des collectivités locales autour du projet a constitué un cadre favorable à l'introduction de nouveaux organismes au niveau de la province. Aujourd'hui, de nombreux autres projets ont pris place à un niveau local et une dynamique de développement est en place.

**Il est à chaque fois essentiel d'établir au préalable les règles d'organisation de la concertation et l'issue qui lui sera donnée.**

## 2.4. LA PARTICIPATION

**La participation proprement dite** arrive au bout du processus ; sa réussite dépendant pour partie du bon suivi des trois étapes précédentes.

Cette participation implique un partage du pouvoir, une codécision avec les habitants ou leurs représentants.

Les formes de participation sont aussi variées que les champs d'intervention existant dans le domaine de l'eau.

On serait tenté de dire que toute initiative, dans la mesure où elle ne porte pas atteinte à l'intérêt général, est "bonne à prendre". Quelles que soient sa nature et son ampleur. Quels que soient son objet et ses enjeux. La participation n'admet pas de limites, elle peut s'appliquer en théorie à de grands projets d'infrastructure comme à des aménagements de détail, parfois minuscules. Par nature, elle devrait investir tout le champ de l'eau et les autorités n'ont *a priori* pas de domaine réservé.

Hors les référendums locaux "décisifs" (à la différence de "consultatifs") dont le résultat s'impose à l'élu dans sa prise de décision d'aménagement, ce qui se rapprocherait le plus d'une participation, au sens exact du terme, se fait sous forme contractuelle : un pouvoir local acceptant de se lier contractuellement et pluri-annuellement, avec une structure d'habitants, par exemple sur un projet de quartier. Mais cette culture du contrat local n'est encore que peu répandue tant dans les pays du Nord que du Sud.

La participation ne peut bien évidemment s'organiser selon un modèle unique. L'initiative locale, le contexte économique et culturel, l'adaptation aux spécificités de chaque territoire concerné, l'engagement des décideurs (élus, administrations, techniciens, financeurs, experts) sont des éléments déterminants.

De plus, peut-être, la participation n'est-elle efficace que là où elle n'est pas organisée mais spontanée et tolérée par les pouvoirs publics. Et la liberté d'action semble la meilleure voie de laisser la participation s'effectuer d'elle-même (par exemple, la Commission Française du Développement négocie au Vietnam pour que l'administration laisse les petits producteurs s'auto-organiser dans le cadre du programme Fleuve Rouge).

**On peut citer parmi les mécanismes de participation du public à la prise de décision:**

- les référendum locaux "décisifs",
- la création ou l'accompagnement à la création de commissions d'usagers des services publics,
- la prise en charge communautaire de travaux, ainsi que la gestion directe, l'entretien et l'affermage par des associations locales,
- la pratique des enveloppes financières de quartier permettant aux instances de quartier de gérer un budget propre pour des investissements de voisinage (certaines villes dégagent une ligne budgétaire "petits travaux dans les quartiers", (enveloppes de quartier), dont la gestion est assurée par ces conseils de quartier et qui sert de réserve, utilisées rapidement et souplement, au fur et à mesure des demandes modestes venant des habitants) ;
- la pratique des projets globaux pluriannuels contractualisés avec les instances de quartier ou les associations d'usagers (dans certaines villes, les instances de

quartiers sont gestionnaires d'équipements de voisinage ou de service à la population) ;

- la capacité juridique donnée à différents comités de gestion (transformés en associations d'usagers de l'eau) de passer des contrats avec des prestataires de services, l'Etat et la commune ;
- la mise en place d'un budget municipal participatif (discussion décentralisée sur l'élaboration du budget annuel de la commune et hiérarchisation des choix) - pratique suivie à Porto Alegre et dans l'Etat de Rio Grande do Sul au Brésil.
- l'appui à des réseaux d'épargne locale, ou la création avec plusieurs structures de financement d'un fonds d'initiatives d'habitants, qui permettent de financer de façon simple et rapide les projets individuels et collectifs ne trouvant pas d'autres moyens de financements (petits projets, projets individuels hors vie associative, projets de personnes démunies, etc).
- la création de lignes de crédit destinées à encourager la création des petites et moyennes entreprises productrices d'équipements et d'installations d'infrastructures pour une meilleure gestion des ressources hydrauliques (Ex. Association Ayt Ba Amran Pour le Développement, Maroc).

#### **Exemple de mise en oeuvre dans un quartier de Korhogo, Côte d'Ivoire**

Mise en place d'un organisme chargé d'une mission de « maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale ». Il identifie les demandes exprimées par les populations et vérifie leur réelle motivation à participer. Cet organisme assure l'interface entre la Société des Eaux et les populations (pose de compteurs, suivi des facturations) ; elle opère aux côtés d'une association mutualiste (intermédiaire financier) issue du quartier, qui assure l'ouverture des abonnements au nom des adhérents.

#### **Exemple de mise en oeuvre dans le village de Dangiarit, Vietnam**

Pour assurer une distribution permanente d'eau à raison d'une borne pour cinq maisons, les villageois sont intervenus à tous les stades du projet, dès la conception :

- localisation et choix de la prise d'eau dans la montagne,
- participation à la réalisation d'une partie des travaux,
- élection du responsable et des membres du comité de maintenance,
- appel à cotisation, si minime soit-elle, pour la maintenance.

En outre, dans la chaîne de la décision publique locale, **il faut renforcer la maîtrise d'usage des habitants en les dotant de moyens pédagogiques pour se former, de moyens techniques pour enquêter et de moyens financiers pour agir**. Des médiateurs peuvent être missionnés pour valoriser le savoir populaire ; il s'agit aussi de redéfinir l'utilité sociale des associations pour transformer l'acquis des populations en expertise.

Quelques villes et organismes ont donné aux instances participatives les moyens de se doter de leurs propres experts. Cela se fait le plus souvent de manière ponctuelle : des bureaux d'études "militants" peuvent se mettre au service des habitants dans le cadre de financement toujours assez réduits. Parfois, cette aide à l'intervention éclairée des habitants peut se faire de façon plus institutionnalisée et durable ("ateliers publics d'urbanisme" en France, Hydro-Québec auprès des associations écologistes canadiennes).

### 3. LES COMPORTEMENTS POUR DEVELOPPER LA PARTICIPATION

#### 3.1. Favoriser la rencontre entre l'offre et la demande de participation

Sans mobilisation des populations, l'offre de participation de la part des autorités gestionnaires de l'eau (élus, techniciens, administrations, financeurs, experts, usagers) reste une coquille vide. De même, si elle n'est pas reconnue par le pouvoir local, l'implication des personnes peut faiblir ou se développer seule, hors d'une relation avec les autorités. La participation se situe donc au carrefour des initiatives des populations et de la volonté des autorités.

Ainsi, il faut travailler sur tous les éléments qui favorisent ou qui entravent l'interactivité entre une offre de participation (structures et processus émanant des autorités) et une demande de participation (une population auto-organisée se tourne vers le pouvoir local pour obtenir une reconnaissance, des moyens matériels, financiers, etc, pour réaliser son projet collectif).

#### 3.2. Construire une pédagogie de la participation

On ne devient pas toujours spontanément "participant" à la gestion de la cité, et à fortiori à la gestion de l'eau. Les replis individualistes, corporatistes, identitaires, familiaristes ou communautaristes ne favorisent généralement pas l'engagement collectif des habitants d'un même territoire, au-delà de toutes les singularités et de tous les particularismes.

Il semble déjà difficile à un grand nombre de personnes d'acquiescer un statut social ou tout simplement de trouver une place dans le groupe social. Les raisons se multiplient dans les pays du Sud comme du Nord : elles peuvent être liées à la dégradation des conditions socio-économiques, au brouillage des repères, à la faible implication traditionnelle de "sous-populations" (femmes, pauvres, jeunes, communautés exclues, etc) ou encore à l'affaiblissement des lieux et liens classiques de structuration et d'intégration sociales.

Outre ces contextes socio-culturels, il est nécessaire de s'interroger sur le caractère, inné ou acquis, de l'esprit et de la pratique participatifs. Le "spontanéisme des masses" existe-t-il réellement ? La participation et la citoyenneté s'apprennent, s'éduquent.

**Cet engagement éducatif, en amont de la participation proprement dite est un point essentiel et doit être pris en compte au même titre que les actions participatives elles-mêmes.** Aussi, ces dernières doivent-elles être accompagnées parallèlement d'actions d'information, de formation-développement, d'occasions d'apprentissage de la responsabilité qui poussent le maximum de personnes à entrer dans les processus participatifs.

En outre, la participation implique un processus d'apprentissage par la pratique de la citoyenneté active. Au sein d'une communauté, pour réaliser un projet (même individuel) il faut compter avec les autres. Avec ceux qui sont favorables et prêts à s'associer au projet, mais aussi avec ceux qui lui sont hostiles car il provoque des

perturbations. Cela suppose de s'essayer à régler les désaccords, à coopérer malgré les conflits et à trouver des compromis acceptables de part et d'autre.

**Il s'agit d'acquérir quatre éléments essentiels : s'exprimer, écouter, arbitrer et s'engager.**

### **Exemples d'apprentissages**

- la promotion de services de proximité et de solidarité économique au travers de régies de quartier associant habitants, propriétaires des logements et collectivités locales. Ces régies ont pour objectif de créer des liens sociaux sur un territoire d'exclusion (par la création d'emplois de proximité destinés aux habitants du quartier, par la responsabilisation des habitants en matière de gestion urbaine quotidienne, par la participation des habitants à la vie associative).
- l'implication des populations dans des projets d'eau à rentabilité assurée à court terme, permet de les sensibiliser, de les former et de les responsabiliser (Association Ayt Ba Amran Pour le Développement, Maroc).

#### **Exemple de mise en oeuvre par une ONG indienne, auteur, et une ONG française, éditrice**

Edition de quatre albums destinés aux enfants indiens pour les éduquer à la gestion participative de l'eau et de l'environnement, à partir de cas réels. *L'une des histoires se déroule dans un village du Penjab, au pied de l'Himalaya, sur une période d'une quinzaine d'années. Elle décrit, à travers les aventures d'un jeune garçon, la dégradation de l'environnement (érosion, déforestation, comblement des lacs de barrage par la boue, difficulté d'approvisionnement de la ville), puis sa reconquête progressive (concertation entre villageois et techniciens, petits barrages, clôtures et restauration des pâturages, reboisement, etc). Elle n'élude pas les conflits : ville-campagne, riches-pauvres, hommes-femmes, agriculteurs-éleveurs et montre finalement que la restauration de l'environnement ne peut se faire qu'avec les habitants, par eux et pour eux.*

## **4. LE PROBLEME DE LA REPRESENTATIVITE DES ASSOCIATIONS**

Au coeur du débat, la vie associative apparaît actuellement comme le principal vecteur de la médiatisation entre les autorités et les populations.

Ces acteurs non gouvernementaux, s'ils ne sont pas en eux mêmes la société civile, peuvent néanmoins constituer des noyaux de cristallisation autour desquels certaines forces sociales peuvent s'agréger. Grâce à leurs actions, une partie des enjeux qui existent autour de l'eau se clarifient. En outre, ces rassemblements participent au renforcement de la société civile en tant que groupes responsables et de pression.

Mais, dans les pays industrialisés, ce tissu associatif est bien souvent anémié et il n'est plus en mesure d'assurer son rôle traditionnel d'organisateur et de facilitateur d'une communauté locale.

En outre, on assiste depuis quelques années à la rigidification des structures associatives ; y compris au niveau local, les associations tendent à se professionnaliser et à se bureaucratiser, au détriment d'une démocratie interne.

Il est donc légitime de s'interroger sur la capacité du monde associatif actuel à représenter la population : ces associations sont-elles des relais ou des écrans à la participation des habitants ? Confisquent-elles à leur profit l'offre de participation faite par les autorités ? Représentent-elles vraiment la réalité sociale, dans sa diversité, dans sa totalité ? Jouent-elles, elles-mêmes, le jeu de la démocratie interne et participative pour leurs propres adhérents ?

Pour pallier en partie à ce défaut de représentativité, on peut favoriser la multiplication des associations et/ou utiliser le tirage au sort.

### **4.1. Favoriser la multiplication des associations**

Favoriser la multiplication des associations peut être une bonne façon de lutter contre des monopoles d'intérêts.

#### **Quelques démarches utiles :**

- la collaboration à l'organisation des populations en des ensembles constitués, représentatifs, reconnus par les instances de décision et de gestion ;
- l'ouverture de lieux du type maison des associations ou maison du citoyen, favorisant la mutualisation des projets associatifs ou individuels ;
- la contribution à la formation de bénévoles associatifs pour en augmenter le nombre, limiter le cumul des mandats associatifs et permettre aux militants d'acquérir un statut et une légitimité parmi les acteurs locaux ;
- la mise en place d'une commission « solidarité eau », qui apporte un éclairage spécifique sur la situation des populations défavorisée, et a vocation, le cas échéant, à représenter les populations absentes.

S'il apparaît comme malaisé de multiplier le nombre des interlocuteurs, on peut néanmoins veiller à équilibrer les représentations du public en fonction des différents intérêts d'usage en présence :

- la préservation des activités domestiques et privées (boisson, alimentation, hygiène corporelle, évacuation des déchets domestiques, arrosage d'un jardin familial, pêche

d'alimentation, ...), des activités de loisir (baignade, pêche de loisir, sports aquatiques,...), la prise en compte des valeurs culturelles, religieuses, éthiques, esthétiques, etc.

- le développement des activités de production et d'échanges (artisanat, industries, agriculture, pêche artisanale et industrielle, extraction de graviers et granulat, aménagement, transport, ...).
- la prise en compte de problèmes spécifiques comme l'exclusion, la santé, les atteintes au milieu naturel, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, les risques naturels (inondation, sécheresse), les problèmes de formation et d'information, la non parité et les rapport entre générations, les espaces trans-frontaliers,...

Ainsi, peuvent ainsi être associées à la gestion de l'eau, sous une forme ou une autre, les personnes et structures associatives représentant le plus largement possible :

- les élus,
- les chefs et responsables traditionnels de communautés,
- les responsables religieux,
- les figures "morales" ou "éthiques",
- les consommateurs,
- les usagers des loisirs/sports aquatiques,
- les artisans, industriels, agriculteurs, pêcheurs artisanaux et industriels (et plus largement les usagers économiques du milieu naturel)
- les populations exclues,
- les structures liées à l'habitat,
- les structures de solidarité, les travailleurs sociaux
- les structures d'économie alternative,
- les structures qui se préoccupent du développement d'activités économiques en rapport avec l'eau,
- les structures liées au tourisme,
- les structures sanitaires, médecins, familles,
- les protecteurs de l'environnement,
- les structures de rencontres et d'échanges sur les institutions,
- les urbanistes,
- les structures de quartier,
- les techniciens de l'eau,
- les éducateurs et usagers de l'éducation,
- les médias,
- les femmes,
- les jeunes,
- le milieu de la création artistique : "land art", sculpteurs, peintres, écrivains, poètes, ...
- autres personnes et structures définies en fonction de l'actualité locale.

#### **4.2. Une réponse au problème de représentativité : le tirage au sort**

Dans certaines instances de quartier (en Amérique du Nord surtout, et à Paris), une partie des membres est désignée par tirage au sort sur les listes électorales, sous le contrôle d'un magistrat.

Ce mode de désignation proprement athénien ("pour que le citoyen soit tour à tour gouverné et gouvernant", Aristote) a pour vocation d'amener le citoyen dit "ordinaire" à la parole et à l'existence politiques et ce faisant "d'ajouter de la démocratie de grande proximité et de la réelle démocratie directe à la démocratie de délégation dont sont porteurs tant les partis politiques que les associations."

Si le registre de l'expertise (parler parce que l'on sait) et celui de la médiation (parler au nom d'un collectif) sont ceux dans lesquels puisent le plus habituellement les

responsables politiques et associatifs, le registre du témoignage (raconter ce que l'on voit et ce que l'on vit) est celui dans lequel se cantonnent le plus souvent les conseillers tirés au sort. Au sein de l'instance, **ils apportent une sorte "d'expertise d'usage"**.

Il est significatif à cet égard que les quartiers où les conseillers tirés au sort s'impliquent le plus soient aussi ceux où le poids des représentants associatifs est le moins fort.

L'assiduité dont font preuve une fraction des tirés au sort, le sérieux de leur écoute et de leurs interventions attestent qu'il est possible sous certaines conditions de susciter un engagement régulier de la part de citoyens ordinaires.

## **5. BREF DESCRIPTIF DE QUELQUES PRATIQUES FAVORISANT LA PARTICIPATION DU PUBLIC AUX PRISES DE DECISION**

### **5.1. Les débats publics et conférences citoyennes de consensus**

Les conférences publiques de consensus sont une forme de débat participatif entre les citoyens et les experts sur des questions jusqu'alors liées au développement scientifique et technologique.

Elles visent à réintégrer les citoyens au cœur du débat en créant les conditions favorables d'un dialogue qui permette de saisir la complexité des enjeux, de faire émerger les convergences possibles, les divergences tout autant que les incertitudes.

Ce type de conférence est pratiquée au Danemark depuis une dizaine d'années, elle existe aussi aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne et en Suisse. La France l'a expérimentée à propos des OGM en juin 1998.

#### Deux groupes d'acteurs interviennent dans le processus :

- un panel de citoyens qui n'ont aucune connaissance particulière du sujet de la conférence. Ils sont invités à acquérir les connaissances fondamentales sur le sujet, pendant une période de préparation, puis à élaborer la liste des questions essentielles qu'ils poseront aux experts. Leur mode de recrutement est essentiel, la légitimité du processus dans son ensemble en dépend. Au Danemark, le panel est constitué de 10 à 15 citoyens sélectionnés parmi ceux s'étant déclarés intéressés par le sujet.
- le panel d'experts est composé de personnes ayant une connaissance scientifique ou professionnelle reconnue dans un domaine ou légitimées par leur appartenance à des organisations concernées par le thème choisi, dans toutes ses dimensions (scientifique, juridique, éthique, économique).

#### La conférence se tient en public et dure trois jours selon un schéma rigoureux :

- le premier jour est consacré aux questions que pose le panel des citoyens et aux réponses qu'apporte le panel des experts.
- le second jour permet au panel des citoyens de revenir sur des points pour lesquels il souhaite un complément d'information de la part des experts. A la fin de ce second jour, le panel des citoyens se retire et élabore un texte écrit qui rend compte de son analyse du sujet, et donne son avis sur les questions qui lui sont apparues comme des enjeux importants.
- au cours du troisième jour, le panel des citoyens rend son avis qui est, ensuite, largement médiatisé.

L'ensemble de l'organisation repose sur un comité de pilotage, une direction de projet et un médiateur chargé d'assister le panel des citoyens.

### **5.2. La consultation populaire**

L'échantillonnage propre au sondage ne suffit plus à rassurer les élus alors que la quantité de réponses suscitées par un questionnaire, envoyé lors d'une consultation populaire à l'ensemble des habitants, crée un effet de masse plus

sécurisant. Ce mode de consultation populaire connaît actuellement un regain d'intérêt en France.

Au-delà, la méthode reflète une perte de repères des élus, une quête de nouveaux instruments de gouvernement local. Avec la diminution du nombre d'associations citoyennes, la banalisation de certains conseils de quartier, les attentes des électeurs se manifestent de façon de plus en plus confuses. La demande exprimée spontanément est de plus en plus conservatrice. Celle qui est plus profonde ne s'exprime pas et peut éventuellement apparaître à l'occasion d'une telle consultation.

La principale limite de ces consultations populaires, censées aider les élus à la décision, réside dans l'absence d'information préalable des citoyens. "Si vous interrogez les gens sur l'intercommunalité ou le tri sélectif des déchets, ils n'ont aucune idée sur la question. Du coup, beaucoup des questionnaires portent sur l'image, les valeurs mises en avant, les grandes priorités sans plus approfondir. Mais cela n'aide pas au questionnement sur les mécanismes de décision et d'administration."

**5.3. Accompagnement de l'enquête publique : la charte de la concertation proposée aux maîtres d'ouvrage** par le ministère français de l'Environnement, en 1997, pour les projets d'urbanisme, d'aménagement du territoire ou de préservation de l'environnement.

Cette concertation, commencée dès l'amont du projet, se poursuit jusqu'à sa réalisation effective et même au-delà si nécessaire.

Un processus s'organise en trois phases : l'examen de l'opportunité du projet, la définition concrète du projet, enfin sa réalisation. Chacune de ces phases donne lieu à un rapport intermédiaire. Le premier d'entre eux établi par le maître d'ouvrage est joint au dossier d'enquête publique lorsqu'elle est elle-même prescrite.

#### **5.4. Les instances de quartier**

Répondus un peu partout dans le monde, les instances de quartiers (comités de quartier, maisons de quartier, conseil communal d'habitants, maison du citoyen, etc) ont généralement trois fonctions principales :

- une fonction de communication des informations ascendantes et descendantes ;
- une fonction de libre expression des avis, propositions et critiques émanant de toutes les catégories d'habitants, cette instance de quartier jouant ici le rôle de forum ouvert à tous ;
- une fonction d'organisation du dialogue entre les élus et les habitants, les instances de quartier ayant pour mission de susciter le dialogue, de le canaliser et de faire pression sur les élus pour les inciter à écouter et à prendre en compte les observations de la population.

Les instances de quartier se situent ainsi à mi-chemin entre un rôle d'instance consultative représentative des intérêts de la population et un rôle de groupe de pression relayant la mobilisation de certaines catégories d'habitants.

La légitimité des instances de quartier n'est pas fondée sur leur représentativité, ni sur leur capacité d'expertise technique, mais plutôt sur leur faculté de mobiliser les habitants, de leur permettre de s'exprimer librement et de peser sur les décisions. La crédibilité et l'audience des comités de quartier reposent ainsi sur la permanence de leur action, sur leur force de critique et de proposition et sur la multiplication des occasions de contact entre les habitants.

On observe que dès le moment où le conseil n'agit pas devant le public mais avec lui, dès le moment aussi où les réunions n'ont pas vocation à faire l'objet d'une publicité devant un auditoire plus large, les débats ont presque toujours une orientation constructive et non dénonciatrice.

Il est significatif également que les instances de quartier soient des lieux où ce sont les discours les plus proches du terrain et les plus constructifs qui se trouvent être également valorisés.

Pour pallier au fait que beaucoup d'instances de quartier aient tendance à se concentrer sur les problèmes de vie quotidienne du quartier strictement, certaines d'entre elles se regroupent en "unions" ou "fédérations" pour se préoccuper de problèmes plus globaux d'aménagement.

Malgré leurs limites, les instances de quartier peuvent donc occuper une place non négligeable dans le processus émergent de réaménagement du pouvoir local.

## 6. CONCLUSION CRITIQUE

La participation du public aux prises de décision est une bonne chose, elle apparaît même comme essentielle au devenir de plusieurs dossiers liés à la gestion de l'eau. En revanche, elle n'a pas vocation à remplacer les responsabilités de la puissance publique, mais bien plutôt à l'enrichir.

L'étude de la participation des populations conduit à s'interroger sur les conditions mêmes de possibilité d'une démocratie participative locale et sur sa compatibilité avec la démocratie représentative. Car ce mode "participatif" présente quelques inconvénients, qui s'il n'y est pas prêté vigilance, risquent à terme de pervertir l'ensemble des jeux institutionnels ; ce qui n'est pas forcément la meilleure des choses ...

En effet, la participation des citoyens aux affaires locales peut être dangereuse pour la démocratie si elle aboutit à un harcèlement constant des élus qui n'auraient d'autre choix que de répondre dans l'immédiateté.

De plus, cette forme de participation est susceptible de privilégier les positions conservatrices - entendues comme opposition au changement.

En outre, la démocratie locale peut porter en elle sa propre contradiction en raison de son incapacité à dépasser les particularismes au profit de l'intérêt commun. Par nature, l'activité politique consiste à déterminer le bien commun et à long terme d'une communauté. Ce bien commun a vocation à transcender les intérêts particuliers des individus et/ou des sous-groupes au sein de la communauté et il suppose des arbitrages qui combinent la négociation et l'imposition. Il faut donc être vigilant sur le côté corporatiste et communautariste que peut favoriser la participation du public. S'il n'existe pas de régulation, seuls ceux, suffisamment organisés et ayant des intérêts à défendre, souvent à court terme, prendront la parole et emporteront la décision, face et contre une majorité silencieuse.

Loin d'engendrer par elle-même la démocratie, la proximité peut donc aussi engendrer des clivages identitaires et des replis communautaires.

Enfin, même s'il est possible, plus ou moins explicitement, de dépasser l'opposition entre un modèle de démocratie représentative et un modèle de démocratie participative, deux autres idées s'affrontent souvent : la quête d'efficacité technique à court terme, qui minimise la consultation, opposée à la volonté d'intégration et d'association du public avant tout, qui implique un élargissement des modalités de participation.

## BIBLIOGRAPHIE

A.LEDUC (G), RAYMOND (M), L'évaluation des impacts environnementaux. Un outil d'aide à la décision, Editions Multimondes, 2000

BLONDIAUX (L), MARCOU (G), RANGEON (F) (sous la direction de) - La démocratie locale. Représentation, participation et espace public, CURAPP/CRAPS, PUF, 1999

BARTOLETTI (J) coordination, "Des réseaux et des hommes" n°92, Fondation pour le progrès de l'homme, juillet 1997

BONTOULOU (J), OULE (J-M), PELLISSIER (J-P), TALLET (B), article "La participation des acteurs, un exercice difficile - Leçons de l'expérience d'un plan de lutte contre la trypanosomose animale africaine dans la vallée du Mouhoun (Burkina Faso)", *Nature Science Société*, vol. 8, n°1, 2000

CAUBET (C), Un tribunal de l'eau au Brésil in *Ecologie Politique* n°9, 1994

Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, juin 1992

DURAND-LASSERVE (A), L'intégration des quartiers irréguliers dans les villes en développement in *Le courrier du CNRS* n°82, mai 1996

FUCHS (J.P.), "Pour une coopération au développement durable", rapport présenté au Premier ministre, juin 1997

Futurible. L'Eau au XXI<sup>e</sup> siècle, De la vision à l'action. Futurible, mars 2000

LEPAGE (C), article "Révolution ou gadget dans le processus de prise de décision : les conférences de consensus", in *Gazette du Palais*, mercredi 20, jeudi 21 mai 1998

LEURQUIN (B), La France et la politique de Pays, de *nouveaux* outils pour le développement et l'aménagement des territoires, Editions Syros, 1997

MONACHESI (A), ALBALADEJO (C), "La gestion concertée de l'eau dans un bassin versant pampéen. Apprendre l'hydraulique et la démocratie", in *Nature Science Société*, vol. 5, n°3, 1997

PAOLETTI (M), La participation du citoyen ordinaire dans les E.P.C.I. en milieu rural, rapport de recherche, Mairie-Conseils, Caisse des Dépôts et Consignations, sept. 1997

TOCQUEVILLE A., De la démocratie en Amérique, Edition Folio, 1986

World Water Vision/Académie de l'Eau/Agences de l'Eau, La Charte Sociale de l'Eau - Une nouvelle approche de la gestion de l'eau au XXI<sup>e</sup> siècle, Editions Textuel, 2000

ZONABEND (F), La presqu'île au nucléaire, Editions Odile Jacob, 1989

## REVUES

- *Combat Nature*
- *La lettre du pSEau* - programme Solidarité Eau
- *Le Courrier de l'Unesco*, "Eau douce : à quel prix ?", février 1999
- *Territoires*, "Politique de participation et participation au politique : les habitants dans la décision locale", sept/oct 1999

## COLLOQUES

- Congrès international de Kaslik, "Education à une culture d'une eau partagée et protégée", Kaslik (Liban), 18-20 juin 1998
- "Gestion participative de la ressource en eau et stratégies de financement", Alliance Maghreb Machrek pour l'Eau, Actes de l'atelier international, 12 au 14 avril 1996, Casablanca
- Rapport de synthèse de l'atelier "Dialogue sur la gestion de l'eau en zones défavorisées : quels appuis aux options durables ?", N'Djaména (Tchad), 1998
- "Science, pouvoir et démocratie", Les Carnets de l'Association Internationale de Techniciens, Experts et Chercheurs, AITEC, Hors Série n°13, Hiver 1997-98
- Séminaires réguliers de recherche ENGREF organisés par Mermet (L) et BILLE (R), "Concertation, Décision et Environnement" - 2000/2001
- Water: a looming crisis? - actes du colloque de l'Unesco du 3/6 juin 1998, Unesco, IHP-V, Technical Documents in Hydrology n°18, 1998

## SITES INTERNET

- Académie de l'Eau - [www.oieau.fr/academie](http://www.oieau.fr/academie)
- ADELS (association pour la démocratie et l'Education Locale et Sociale) - [www.adels.org](http://www.adels.org)
- AGORA - [www.agora21.org](http://www.agora21.org)
- ENDA tiers-monde Sénégal - [www.enda.sn/index.htm](http://www.enda.sn/index.htm)
- INFOTERRA - <http://pan.cedar.univie.ac.at/unep/infoterra>
- Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF) - [www.iepf.org](http://www.iepf.org)
- Office International de l'Eau - [www.oieau.fr](http://www.oieau.fr)
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement - [www.unep.org](http://www.unep.org)
- Programme Solidarité Eau - [www.gret.org/pseau](http://www.gret.org/pseau)
- Réseau pour l'Environnement et le Développement Durable en Afrique (REDDA) - [www.rri.org/nesda/redda.html](http://www.rri.org/nesda/redda.html)
- Veille réglementaire, annuaire, guide des aides financières, formations ... - [www.water2b.com](http://www.water2b.com)

## FORUMS INTERNET

- [ConserveAfrica@egroups.com](mailto:ConserveAfrica@egroups.com)
- [Ecoday@aol.com](mailto:Ecoday@aol.com)
- [env-dev-africa@mailbase.ac.uk](mailto:env-dev-africa@mailbase.ac.uk)
- [envirolist@EnviroOne.com](mailto:envirolist@EnviroOne.com)

[envirotalk@egroups.com](mailto:envirotalk@egroups.com)  
[hydrology-forum@topica.com](mailto:hydrology-forum@topica.com)  
[infoterra@cedar.at](mailto:infoterra@cedar.at)  
[Mediaterre@agora21.org](mailto:Mediaterre@agora21.org)  
[secretariat@terra-nova.fr](mailto:secretariat@terra-nova.fr)  
[waterforum@egroups.com](mailto:waterforum@egroups.com)  
[waterforum@yahogroups.com](mailto:waterforum@yahogroups.com)